

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 226

Artikel: Revue de partis
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tidienne de chacun. Mais on s'éloignait toujours davantage avec cela de l'entreprise de sauvegarde de la jeunesse qui avait présidé, à ses débuts, au lancement des maisons de jeunesse. (Souvenez-vous du film « Les Inconnus dans la Maison » !) Et toute une série de crises éclatent entre les animateurs et les communes ou les comités de maison. En 1972 aux Asters, où l'animateur est licencié, au Grand-Saconnex où le licenciement sera finalement rapporté, à la Jonction, où les crédits seront supprimés avant d'être rétablis à nouveau. Cette année à Choulex, où la commune s'oppose au comité du centre de jeunesse.

Certes, des animateurs ont fait preuve quelquefois de légèreté ou de peu de bon sens. D'autres, dans un désir un peu naïf d'intégration aux problèmes d'un quartier, ont politisé à l'extrême toutes leurs activités, oubliant qu'il y a aussi un public pour lequel il existe d'autres formes d'expression que la politique. A contrario, le centre de Lancy qui offre une gamme d'activités équilibrée et large (concerts, débats, club d'enfants, bibliothèque, etc...) prouve que les centres de jeunes peuvent s'élargir à des maisons de quartier et fonctionner à la satisfaction d'un grand nombre. A condition aussi de rencontrer auprès des autorités de tutelles la compréhension nécessaire. Ce qui n'a pas été le cas des magistrats de la ville de Genève.

La culture vit d'autonomie

Le débat engagé autour des maisons de jeunes et des revendications qui resurgissent périodiquement d'un centre autonome est capital. Car c'est dans des termes identiques que doivent être posés les problèmes d'une politique culturelle. Il ne sert à rien de vouloir élargir le cadre juridique de cette politique et d'en augmenter les moyens, donc de passer de la commune au canton (ou à la Confédération), ni de chercher un subtil équilibre entre des niveaux hiérarchiques différents, avant de poser le problème de la liaison avec en bas, c'est-à-dire avec les consommateurs de la culture; ceux-ci doivent pouvoir trouver dans les manifes-

tations artistiques qu'ils fréquentent le moyen de s'exprimer et de se réaliser. C'est donc une zone d'autonomie culturelle que l'Etat, s'il intervient, doit garantir à la vie culturelle, tout autant que des moyens financiers accrus. Cela peut-être quelquefois contre la commune, et pourquoi pas, contre lui-même, afin de permettre la réalisation et la confrontation de ces multiples cultures que porte une civilisation en rapides mutations. L'art naît de contraintes, vit de luttes et meurt de liberté, disait à peu près André Gide. Et l'on devrait ajouter aujourd'hui qu'il a besoin d'autonomie pour trouver son public, c'est-à-dire atteindre son but.

Les deux sentences ne s'excluent nullement, mais se complètent, l'une dans la sphère de l'artiste face à sa création, l'autre dans celle du public qui participe à la création. La politique culturelle passe aujourd'hui par la recherche d'un cadre qui est celui de l'autonomie.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Revue de partis

Plusieurs revues politiques et culturelles paraissent en Suisse alémanique. Deux d'entre elles sont éditées par des partis politiques, « Profil », par le Parti socialiste suisse, et « Politische Rundschau - Revue Politique » par le Parti radical démocrate suisse. La première ne paraît qu'en allemand et s'appelait autrefois « Rote Revue » (Revue rouge). La revue radicale est trimestrielle et contient des articles en allemand et en français. Dans son premier numéro de cette année, la « Revue politique » est, pour sa quasi-totalité, consacrée au problème de la radio et de la télévision.

Les radicaux et la TV

Les articles en français sont de M. Stelio Molo, directeur général de la SSR (la SSR se trouve actuellement en pleine réorganisation), de M. G.-H. Chevallaz (Mass media et information), de M.

Virgile Moine, ancien conseiller d'Etat du canton de Berne, (Radio et TV ; un contrôle extérieur est-il opportun et nécessaire?) et de M. René Vernaz, secrétaire du Parti radical fribourgeois, (La télévision en Pays romand). Une réflexion de ce dernier auteur en manière de commentaire à ces textes : « Quatrième pouvoir, la télévision joue un rôle qui n'est pas encore défini dans les affaires publiques ».

PSS : diagnostic pessimiste

Dans « Profil » (avril), une contribution de l'économiste Tony Tschudy à la discussion en cours sur la ligne suivie par le PSS. L'auteur pose la question « Qu'est devenue notre stratégie depuis 1959 ? » et il conclut : « Si le PSS continue, comme depuis 1959 — époque où il a obtenu deux sièges au Conseil fédéral — à se laisser absorber par la tactique de la politique au jour le jour, sans stratégie claire, les cinquante ans de politique socialiste menée avant 1959 l'ont été en vain ». Une dure réalité que l'auteur justifie en montrant comment ont été réalisés les succès socialistes en Allemagne fédérale et en Autriche.

Des vacances qui paient

— Comme la plupart des journaux suisses financés en bonne partie par la publicité, le « Tages Anzeiger » multiplie les reportages de voyages en vue des vacances. Dans son dernier supplément hebdomadaire, une formule originale pourtant : une journaliste zurichoise visite le Pays de Vaud, tandis qu'une Vaudoise passe la Thurgovie au peigne fin. Des récits sans trop de concessions. Dans le même numéro du TA, la réapparition de Timothy Leary, l'« apôtre de la drogue » qui fut expulsé de Suisse au grand dam d'un certain nombre de personnalités ; un article qui serait le prélude à une nouvelle offensive des amis de Tim auprès des autorités ?

— Dans le copieux numéro du week-end de la « National-Zeitung », une somme remarquable sur l'école.